

# NOS HONORAIRES



## VENTE – Tarifs en vigueur

Honoraires de transaction locaux / habitation

<u>Prix de vente</u>	<u>HONORAIRES TTC</u>
Jusqu'à 49 999€	9%
De 50 000€ à 99 999€	7%
De 100 000€ à 199 999€	6%
De 200 000€ et plus	4%

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur sauf stipulation contraire au mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien.

## LOCATION – Tarifs en vigueur

Les honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 modifié ALUR le 15 Septembre 2014 :  
Le Propriétaire Bailleur prendra désormais en charge la totalité des honoraires liés à la mise en location de son bien

**À l'exception de quatre prestations qui seront partagées entre le propriétaire et le locataire :**

**La visite du logement, la rédaction du bail, la constitution du dossier et l'établissement de l'état des lieux.**

- Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : 10€ TTC le m<sup>2</sup> de surface habitable.
- Etats des lieux d'entrée : 3€ le m<sup>2</sup> de surface habitable
- Les honoraires correspondent à 1 mois de loyer dans la limite des 13€ le m<sup>2</sup> régis par la loi ALUR

## GESTION LOCATIVE – Tarifs en vigueur

**Honoraire de Gestion :** 7.02% TTC du loyer charges comprises mensuels par lot à la charge du bailleur

**Assurance Garantie Loyer impayés :** 3% TTC du loyer charges comprises mensuels par lot à la charge du bailleur

**NON DETENTION DE FONDS**